



**de Weck Antoinette, Pythoud-Gaillard Chantal**

Remboursement de l'aide sociale : de quoi parlons-nous ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 14.09.21

Transmission au CE : \*14.09.21

**Dépôt et développement**

Le remboursement de l'aide sociale est une question qui est devenue un sujet d'actualité lors de la crise du Covid. Des associations défendant les personnes dans la précarité ont soutenu que cette obligation de remboursement pouvait retenir ces dernières à recourir à l'aide sociale. Ce sujet a aussi fait l'objet d'une motion qui demandait la suppression de cette obligation de remboursement. Cette question sera également abordée dans l'avant-projet de loi sur l'aide sociale.

Afin de pouvoir trancher le maintien ou non de cette obligation, il serait utile de savoir comment celle-ci est mise en application par les différents services sociaux régionaux. Les postulantes demandent qu'un rapport traitant de cette question réponde aux questions suivantes :

1. Combien de services sociaux appliquent cette obligation de remboursement ?
2. Quelles conditions doivent être remplies pour qu'un bénéficiaire ou ancien bénéficiaire soit tenu de rembourser l'aide reçue ?
3. Quelle est la charge administrative engendrée par la mise en place de ces remboursements ?
4. Combien rapporte annuellement le remboursement de l'aide sociale ?
5. Durant la crise du Covid, les services sociaux ont-ils réduit les exigences de remboursement ?
6. Le nombre de personnes qui renoncent à demander l'aide sociale à cause du remboursement peut-il être estimé ?

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).